

CERCLE CONCORDE : LE TRIBUNAL VOIT ROUGE

Justice / mercredi, 18 juin 2008 | par **Xavier Monnier**

Emprisonné depuis novembre aux Baumettes pour son rôle dans l'affaire du cercle de Jeux Concorde, le banquier suisse François Rouge passe aujourd'hui 18 juin devant la chambre d'instruction d'Aix-en-Provence. Sans trop d'espoir de libération.

Après avoir passé l'automne, l'hiver et le printemps au chaud, dans la si sympathique prison des Baumettes à Marseille, le banquier suisse François Rouge aimerait profiter de l'été ailleurs qu'à l'ombre des barreaux. Sans doute pour profiter de l'été, ou rentrer en Suisse assister aux derniers matchs de l'Euro de football. Incarcéré depuis le 27 novembre dans le cadre de l'affaire du Cercle Concorde, ce cercle de jeux parisiens soupçonné d'avoir servi de blanchisseuse au milieu corso-marseillais, Rouge trouve le temps long. Et ses avocats également qui comme l'avait annoncé Bakchich, ont sorti la grosse artillerie contre les juges marseillais en charge de l'affaire.



Légèrement suspecté d'avoir servi de financier du Cercle Concorde, Rouge a vu sa besace remplie d'une bagatelle de huit mises en examen. De l'extorsion de fonds à l'abus de confiance en passant par le blanchiment, le tout « en bande organisée ». Un joli bouquet. Lui a toujours plaidé n'être qu'un pauvre petit-suisse, blousé par son ami Paul Lantiéri, le patron du Cercle toujours en cavale, et qui a eu à frayer avec un milieu de truands « *auquel il ne connaissait rien* ». « *Pauvre chou* », pourrait-on dire pour le paraphraser, tant le banquier aime à employer des mots doucereux, dont se sont gargarisés les poulets qui ont eu à lire ses écoutes.

« **Aucun indice grave** »

Telle sérénade n'ayant que peu charmé les juges de la Jirs (Juridiction interrégionale spécialisée), la mélodie a depuis un peu changé. Et le passage de Rouge devant la chambre de l'instruction d'Aix-en-Provence aujourd'hui à 14 heures promet d'être un peu plus offensif.

Première douceur, Me Orengo et Bonnant, les conseils de François Rouge veulent convaincre la cour que leur client est « *irrégulièrement détenu depuis le 1er avril 2008* ». Tout simplement parce que les enquêteurs le laissent en cabane sous des motifs « *flous* ». Pour résumer, pointent les avocats de la défense, dont Bakchich a pu consulter les requêtes, un seul des huit chef de mise en examen peut justifier la prolongation de sa détention : « *extorsion de fonds, de signature ou d'engagement, commise en bande organisée* ».

Or, à en croire leur lecture du dossier, « *la mise en examen de François Rouge, contre lequel il n'existe aucun indice grave ou concordant de sa participation à un quelconque crime d'extorsion en bande organisée dont on ne sait même pas en quoi il aurait pu consister, ne peut être que le résultat d'une erreur* ». En bref, les avocats, plutôt bonne pâte réexpliquent gentiment aux juges d'instruction les subtilités du code pénal. Les intéressés apprécieront... Et demandent la libération immédiate de leur client, sans trop d'espoir. « *Notre requête n'a pas pour objet immédiat la libération* », confirme Me Orengo. Plutôt d'annuler plusieurs pièces de procédure et remettre un peu plus la pression sur les juges.

Des écoutes compromettantes

En cause, [un événement déjà relaté par Bakchich](#). Le 11 janvier dernier, François Rouge était extrait de sa cellule par le juge Tournaire, co-saisi du dossier Concorde, mais pour être auditionné en tant que témoin dans une affaire connexe au dossier du Cercle Concorde. En l'occurrence l'assassinat de Marcel Ciappa, que François Rouge et son associé du Cercle Concorde avaient évoqué lors d'une conversation téléphonique « *interceptée* ». Une audition « *illégale* » selon les avocats du bon suisse, d'autant qu'à cette occasion, un « *deal* » aurait été proposé à leur client. Un statut de repentir « *en échange d'informations sur des personnalités haut placées susceptibles d'avoir des intérêts dans le cercle Concorde* ».

sorti en janvier, et provoquant alors un large battage médiatique en France et en Suisse. Le nom de Sarkoz, étant alors affleuré-, l'information avait fait long feu. Jusqu'à ces derniers jours... et le « petit Exocet envoyé », pour reprendre les termes de Marc Bonnant.

L'ancien bâtonnier de Genève s'est retrouvé tout chafouin de constater qu'à deux reprises, lors de confrontations avec d'autres protagonistes du dossier le 17 janvier 2008 puis le 3 avril 2008, cette audition avait été utilisée par les juges. Sans que ladite audition soit versée au dossier ni consultable par les parties... Des méthodes un peu cavalières. « *De cow boy* », précisent même les avocats taquins, qui demandent tout simplement l'annulation des procès verbaux des deux confrontations, et du PV du 11 janvier.

« *Étonnant, voire malhabile. Ce sont eux-mêmes qui ont parlé de l'interrogatoire de Rouge lors des confrontations en soulevant sa nullité, décrypte une bien gracieuse et bien aimable source proche du parquet. Et maintenant ils se plaignent de ne pas avoir pu "contaminer" le dossier Concorde, en reprochant au juge de ne pas l'avoir verser au dossier* ». En somme, de ne pas s'être tiré une balle dans le pied.

Un parquet peu inquiet

Reste que ces demandes d'annulation sont tout sauf anecdotiques pour l'instruction du dossier. Le 17 janvier, Rouge était confronté à Paul Barril et Olivier Bazin, deux loustics qu'il a cherché à engager pour reprendre la main sur le Cercle, alors en proie à des luttes de clan. Selon les écoutes pratiquées, Rouge et son ami Lantiéri hésitaient alors entre « *l'option juridique et l'option physique* ». Le 3 avril, le banquier suisse a eu l'occasion de faire causette avec Roland Cassone, dernier rescapé des parrains marseillais du siècle dernier, soupçonné d'avoir joué les juges de paix du Cercle, identifié comme tel par Rouge et qui n'a fait connaissance avec le doucereux milieu carcéral que depuis décembre dernier...

Des confrontations clé dont l'annulation freinerait encore un peu plus une instruction déjà délicate. Côté parquet, l'heure n'est pourtant pas à l'inquiétude.

« *Ce sont des coups d'épée dans l'eau. Les avocats de Rouge sont un peu dépités de constater que la situation de leur client n'évolue pas, glisse-t-on du côté de l'instruction. Et à moins d'une crise de démence la chambre de l'instruction ne les suivra pas* ». Tant pis pour Rouge qui ne reverra pas encore les Alpes. En même temps, la Suisse est déjà éliminée de l'Euro.

Lire ou relire dans *Bakchich* :

Cercle Concorde : les affaires reprennent

L'enquête judiciaire sur le cercle de jeux Concorde reprend de l'actualité, notamment avec la confrontation annoncée du parrain présumé de Marseille Roland Cassone et du banquier suisse François Rouge, tous deux actuellement pensionnaires aux (...)

Cercle Concorde : l'autre affaire du banquier suisse

Le désormais fameux François Rouge est au coeur d'une autre affaire financière relative à la constitution d'une société de recherche médicale et industrielle. Un montage financier quelque peu hasardeux qui devrait lui valoir de recevoir du courrier à la (...)

Cercle Concorde : Devedjian voit Rouge ?



Les dernières figures arrivées dans l'affaire du cercle de jeu Concorde : un curieux loustic, Olivier Bazin, le capitaine Paul Barril et... Patrick Devedjian le bien connu.